

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10 POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-cinq Le 02 octobre à vingt heures trente Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. Date de convocation : Le 26 septembre 2025 Secrétaire de séance : Nadine CUSIN
Présents : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS, Absent(e)(s) avec procuration : Cécile CASSOU-LENS Absent(e)(s) sans procuration : Virginie JACOTTET, Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT, Gaël MENETRIER, Arnaud POLLET	

Délibération n° D25-29

Objet : Attribution marché de travaux voirie – Sécurisation du Chef-lieu

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché public pour les travaux de sécurisation de la RD23a en amont, et en aval du centre village.

Vu le code de la commande publique,

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, une procédure adaptée a été lancée en vue de la passation des marchés de travaux.

Vu la consultation lancée le 30 juillet 2025 avec réponse au 29 août 2025,

Considérant la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 12 septembre 2025, et l'analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel a émis un avis favorable pour l'attribution du marché, à l'entreprise suivante :

Entreprise sélectionnée	Montant en euros HT
EUROVIA ALPES SAS	564 347,70 €

Le Maire rappelle que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 à l'article 2152.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'appel d'offres,
- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise désignée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Vincent TISSOT

Certifiée exécutoire le 03/10/2025
Transmise en Sous-Préfecture 06/10/2025
Affichée le 06/10/2025

